

(Traduction)

(Translation)

I

L'Ambassadeur du Canada près la République fédérale d'Allemagne au Ministre
fédéral des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne

AMBASSADE DU CANADA

BONN, le 5 mars 1956.

MONSIEUR LE MINISTRE,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien s'engage à accorder au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, en ce qui concerne le soin et l'entretien des sépultures d'anciens membres des Forces armées allemandes inhumés au Canada un traitement qui, compte tenu du nombre de ces sépultures, correspondra, sans être en quoi que ce soit moins favorable, à celui que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne accorde en vertu des dispositions de l'Accord signé ce jour entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Inde et le Pakistan, d'une part, et la République fédérale d'Allemagne, d'autre part, concernant le soin et l'entretien des sépultures du Commonwealth dans la République fédérale d'Allemagne. Le Gouvernement canadien s'entendra en conséquence avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, par les voies diplomatiques, quant aux installations qu'il conviendra d'accorder dans chacun des territoires canadiens en question, et il veillera à ce que les autorités allemandes compétentes bénéficient de tous les concours et facilités pouvant les aider à localiser les sépultures.

Si les propositions énoncées ci-dessus agrément au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la présente Note et la réponse dans le même sens de Votre Excellence pourraient constituer entre nos deux Gouvernements un accord à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
C. S. A. RITCHIE.

Son Excellence

Monsieur Heinrich von Brentano

Ministre fédéral des Affaires étrangères

Ministère des Affaires étrangères

Bonn

BRENTANO